

CPPNI BRANCHE IEG

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

En ouverture de séance, notre délégation a lu la déclaration suivante :

À l'ordre du jour :

- Évolution de la restauration méridienne CCAS – Résultat de la concertation tripartite et présentation du relevé de concertation Commission Secondaire du Personnel discipline
- Négociation sur la date commune des élections professionnelles 2023
- Négociation sur la durée des mandats Commissions Secondaires du Personnel (CSP)

Cliquez ICI



Info

EDF va lancer une campagne par e-mail incitant les agents bénéficiaires du Tarif Particulier, plus principalement ceux ayant une production eau chaude à accumulation, d'installer les Heures Creuses. Actuellement 110 000 agents actifs et retraités ont rattaché leur adresse mail à leur contrat EDF. Nous avons demandé et espérons être entendus afin que l'entreprise EDF prenne en charge la modification de l'installation électrique si celle-ci est nécessaire pour les agents souhaitant s'inscrire dans la démarche.

**ÉVOLUTION DE LA RESTAURATION MÉRIDIENNE CCAS
RÉSULTAT DE LA CONCERTATION TRIPARTITE ET PRÉSENTATION DU
RELEVÉ DE CONCERTATION**

Les employeurs ont officialisé la clôture de la concertation et nous ont informés du scénario qu'ils proposent à la CCAS pour mise en œuvre.

Ce scénario propose le maintien de la gestion par la CCAS uniquement pour 23 restaurants de centrales nucléaires et thermiques en contrepartie d'efforts de gestion.

Nom du Restaurant	Ville	Code postal
RESTAURANT BELLEVILLE	Belleville sur Loire	18240
RESTAURANT BUGEY	Lagnieu	1360
RESTAURANT CATTENOM	Cattenom	57570
RESTAURANT CHINON	Chinon	37420
RESTAURANT CHOOZ	Chooz	8600
RESTAURANT CIVAUX	Civaux	86320
RESTAURANT CRUAS	Cruas-Meysses	7350
RESTAURANT DAMPIERRE EN BURLY	Dampierre en Burly	45570
RESTAURANT FESSENHEIM	Fessenheim	68740
RESTAURANT FLAMANVILLE	Les Pieux	50340
RESTAURANT GOLFECH	Golfesch	82400
RESTAURANT GRAVELINES	Gravelines	59820
RESTAURANT LE BLAYAIS	Le Blayais	33820
RESTAURANT MARTIGUES	Martigues	13117
RESTAURANT NANTES CORDEMAIS	Cordemais	44360
RESTAURANT NOGENT SUR SEINE	Nogent sur Seine	10400
RESTAURANT PALUEL	Paluel	76450
RESTAURANT PENLY	Penly	76370
RESTAURANT SAINT ALBAN	Saint Alban	38550
RESTAURANT SAINT LAURENT DES EAUX	Saint Laurent des Eaux	41220
RESTAURANT TRICASTIN	Tricastin	26130

Il ne sera mis en œuvre qu'à condition qu'une convention soit convenue entre la CCAS et les employeurs.

Et pour les autres restaurants ?

Les employeurs dans leur projet les scindent en 2 catégories :

- 24 restaurants d'agglomération non pérenne dont la fermeture est envisagée courant 2023 ou au moment de projets de site

Nom du Restaurant	Ville	Code postal	Échéance de fin de financement
RESTAURANT D'ENTREPRISE BRETIGNY	Brétigny	91220	30/04/2023
RESTAURANT BAYONNE	Bayonne	64100	31/07/2023
RESTAURANT BORDEAUX MERIGNAC	Mérignac	33700	31/07/2023
RESTAURANT BOURGES	Bourges	18000	31/07/2023
RESTAURANT COKERIE SUD	Alfortville	94140	31/07/2023
RESTAURANT DOUAI	Douai	59500	31/07/2023
RESTAURANT GRENELLE	Paris	75015	31/07/2023
RESTAURANT LA COURNEUVE	La Courneuve	93120	31/07/2023
RESTAURANT LA ROCHE SUR YON	La Roche sur Yon	85000	31/07/2023
RESTAURANT LE MERLAN	Marseille	13013	31/07/2023
RESTAURANT MONTLUÇON	Montluçon	3100	31/07/2023
RESTAURANT MONTPELLIER CROIX D'ARGENT	Montpellier	34220	31/07/2023
RESTAURANT PANTIN	Pantin	93500	31/07/2023
RESTAURANT SAINT AMBROISE	Paris	75011	31/07/2023
RESTAURANT TOLBIAC	Paris	75013	31/07/2023
RESTAURANT TOULOUSE SEBASTOPOLE	Toulouse	31000	31/07/2023
RESTAURANT TOURS LES FONTAINES	Tours	37200	31/07/2023
RESTAURANT TOURS RENAULT	Tours	37000	31/07/2023
RESTAURANT WAGRAM	Paris	75008	30/06/2026 (prévisionnel : projet de site)
RESTAURANT AMIENS	Amiens	80000	30/11/2023 (prévisionnel : projet de site)
RESTAURANT MELUN	Melun	77000	31/12/2023 (prévisionnel : projet de site)
RESTAURANT MUNDOLSHEIM	Mundolsheim	67450	31/12/2023 (prévisionnel : projet de site)
RESTAURANT CCAS - ENEDIS TOUR BLANCHE	Courbevoie	92079	Entre 30/06/2024 et 30/09/2024 (prévisionnel : projet de site)
RESTAURANT MARSEILLE SAINTE MARGUERITE	Marseille	13009	Entre 31/12/2024 et 31/12/2025 (prévisionnel : projet de site)

- 8 restaurants d'agglomération dont le transfert serait envisagé d'ici le 31 décembre 2024 si les conditions économiques, sociales et les offres tarifaires des repreneurs le permettent.

Nom du Restaurant	Ville	Code postal	cible de fin de financement
RESTAURANT BORDEAUX BACALAN	Bordeaux	33300	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT CAP AMPERE	Saint Denis	93200	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT CHATOU	Chatou	78400	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT LES RENARDIERES	Moret sur Loing	77810	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT LYON VELUM	Lyon	69003	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT MARSEILLE ALLAR	Marseille	13015	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT D'ENTREPRISE MONTROUGE PARK AZUR	Montrouge	92540	au plus tard le 31/12/2024
RESTAURANT TOURS GRANDMONT	Tours	37200	au plus tard le 31/12/2024

Les dispositions financières proposées par les employeurs vis-à-vis de la CCAS

436 salariés sont concernés, leur employeur est la CCAS, ils ne sont pas au statut des IEG.

Subvention de 1 500 000 € maximum pour le recours par la CCAS à une prestation de conseil dont :

- 500 000 € pour établissement d'un plan d'actions (sur justificatifs)
- 1 000 000 € de subvention suivant le nombre de salariés accompagnés en dehors de la CCAS (3 500 € maximum par salarié d'ici fin 2027)

Des montants forfaitaires par salarié (sans justificatifs)

- 60 000 € pour accompagnement en dehors de la CCAS des salariés dont le restaurant serait fermé, 45 000 € pour ceux des autres restaurants qui souhaiteraient quitter la CCAS
- 5 000 € pour redéploiement en interne à la CCAS

Les séances de concertation sont terminées au niveau de la Branche, **les décisions doivent maintenant être prises au sein de la CCAS.**

Il demeure un point de tension entre la CCAS et les employeurs : le reste à charge pour la CCAS, et pour les employeurs le déficit de 55 millions depuis 2018 sur le secteur de la restauration méridienne dans les comptes globaux des activités sociales.

Le scénario proposé par les employeurs et les accompagnements financiers y afférant sont sous couvert d'arrêt de la procédure de mise en demeure des employeurs par la CCAS. Ces accompagnements financiers sont pour eux le solde du passé et un crédit pour l'avenir.

FO Énergie au sein de la CCAS au travers de ses représentants du personnel et de ses administrateurs au conseil d'administration portera en autres les revendications suivantes :

- **L'accompagnement du scénario si les engagements déclinés sont tenables, vision à moyen et long terme indispensable afin que cette activité soit à l'équilibre.**
- **Le retour principalement aux salariés de la restauration méridienne des sommes versées par les employeurs des IEG à la CCAS.**
- **L'engagement de la CCAS pour l'accompagnement de haut niveau de ses salariés par la recherche active de possibilités de redéploiement au sein des structures CCAS ou au sein des IEG.**

FO Énergie au sein des instances de Branche revendique que les employeurs établissent l'équité de traitement de l'ensemble des salariés des IEG.

Cette équité passe par le respect de l'article 25 du Statut par leur participation à la restauration méridienne par le biais des restaurants d'entreprise, la distribution de tickets restaurant, l'application de la pers 793.

NÉGOCIATION SUR LA DATE COMMUNE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

Les mandats actuels des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques (CSE) prenant fin au 12 novembre 2023 dans la grande majorité des entreprises de la branche, la proposition de date commune de proclamation des résultats du 1^{er} tour est faite pour le lundi 13 novembre 2023.

Décision des fédérations attendue pour le 18 janvier.

FO Énergie est attachée à ce que la durée des mandats et les dates de renouvellement des élus CSE des entreprises de la Branche soient identiques. Nous accompagnerons donc la proposition en apposant notre signature.

NÉGOCIATION SUR LA DURÉE DES MANDATS COMMISSIONS SECONDAIRES DU PERSONNEL (GSP)

Actuellement les mandats des représentants du personnel siégeant en GSP sont de 3 ans.

Régis par 2 accords de Branche de 2007 (un pour exécution/maîtrise et un pour les cadres), il nous est proposé deux avenants portant les mandats à 4 ans au lieu de 3 pour être en adéquation avec la durée des mandats représentatifs et syndicaux dans les entreprises.

Pour notre délégation, nous n'étions pas signataires des 2 accords en 2007.

Les périmètres des CSP ne nous conviennent pas et les employeurs auraient pu par le biais de ces avenants, modifier ceux-ci. Ils n'ont pas souhaité le faire. Pour le moment, l'accord DSB fixe les mandats des représentants CSP sur ceux des mandats représentatifs et syndicaux. L'accord DSB est conclu jusqu'à fin 2025, ces avenants seraient à durée indéterminée.

Notre délégation statuera prochainement sur ce dossier.

Info accord moyens bénévoles

Depuis le début des négociations, FO Énergie a porté son projet concernant le nouvel accord des moyens bénévoles.

Un projet novateur pour les moyens bénévoles mais existant pour les moyens syndicaux : un socle d'heures identique pour chaque organisation syndicale complété par des volumes calculés sur la représentativité de chacune d'entre elles. Cette répartition aurait enfin permis un réel pluralisme dans le fonctionnement des activités sociales au sein de la CCAS comme sur l'ensemble des CMCAS.

Cette méthode de répartition des heures pourtant validée par les 3 autres organisations syndicales au travers de l'accord DSB, semble inacceptable par ces 3 mêmes acteurs...

FO Energie n'a donc pas signé cet accord.

Vous trouverez l'intégralité de celui-ci en cliquant [ICI](#)



Prochaine CPPNI
Le 2 février 2023